



Commission des dynamiques territoriales

710 - Co-financement des voiries nationale et communale

710 - Cofinancement des voiries nationale et communale - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Rapport n° CD/2016/174

Service Chef de file :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s) :

Résumé :

En complément des aménagements sur son propre réseau routier, le Département poursuit ses engagements en faveur des aménagement structurants sur le réseau routier de l'Etat, à travers le contrat de plan Etat-Région 2015 - 2020 qui engage la collectivité sur un ensemble de grands projets. Ceux-ci visent le décongestionnement des grandes artères périurbaines et celles de la Métropole, facteur essentiel pour l'attractivité notamment économique du territoire.

Vis-à-vis des structures communales et intercommunales, le 31 décembre 2016 marque la fin des contrats de territoire dans lesquels s'inscrivait la participation du Département aux travaux liés à la voirie communale et aux aménagements sur les routes départementales en traverse d'agglomération. Il conviendra de solder en 2017 les opérations engagées avant cette date.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par modes d'actions :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
71010	I	Voirie nationale	300 000.00	1 345 000,00- *
71020	I	Voirie communale	- *	- *
TOTAL			300 000,00	1 345 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
71010	F	Voirie nationale	-*	-*
71010	I	Voirie nationale	925 000.00	490 000.00
TOTAL			925 000,00	490 000,00

En complément de ses interventions sur son propre réseau routier, pour l'amélioration du réseau et dans l'entretien courant des 3 500 kms de voies existantes (rapport budgétaire de l'axe 705), le Département s'est engagé auprès de ses partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des grands projets routiers de l'Etat ou des projets locaux pilotés par des Communes ou des intercommunalités.

71 010 - Voirie nationale

Les opérations routières de l'Etat cofinancées par le Département s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 conclu le 26 avril 2015 et qui engage le Département sur la partie « mobilité multimodale » pour un montant de 38,34 M€.

Les principaux projets routiers issus de ce contrat sont détaillés ci-dessous :

Nom du projet	Coût total inscrit au CPER	Participation départementale
RN353 – Seconde phase de la Rocade Sud de Strasbourg	60 M€	12 M€
RN 59 - Déviation de Châtenois	47 M€	11,75 M€
RN4 – A351 Aménagement multimodal entrée Ouest de Strasbourg	36 M€	7,34 M€
A35 – Requalification dans l'agglomération de Strasbourg	20 M€	3,33 M€
Autres projets	88,9 M€	3,92 M€
TOTAL	251,9 M€	38,34 M€

Il s'agit là d'un engagement volontariste de premier plan, financièrement lourd, dans un enjeu de fluidification des échanges sur le réseau routier de première catégorie, en particulier autour de Strasbourg et dans l'Eurométropole qui subit aujourd'hui des phénomènes de congestion récurrents dont les conséquences sur l'activité économique et la santé sont aujourd'hui bien connues.

Les opérations proposées sont en lien pour certaines avec le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg –ACOS – ex GCO dont les études se poursuivent et qui permettra de réorienter le trafic de transit hors du périmètre urbanisé ouvrant ainsi les possibilités de réflexions sur une requalification de l'A35.

Ces opérations constituent des subventions d'investissement et sont ainsi prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique. Elles seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Par ailleurs, l'inscription d'un montant de 1 345 000 € en 2017 est proposée sur les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liés aux travaux routiers de l'Etat et de ses concessionnaires (ARCOS pour le Grand Contournement Ouest de STRASBOURG). Ces dépenses entièrement couvertes par des recettes doivent permettre le lancement et la poursuite des marchés publics signés par le Département avec des prestataires locaux pour les opérations d'aménagement foncier agricole liées à la construction de la Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase entre la RN 83 et l'autoroute A 35 et des travaux de construction de l'autoroute A 355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A 4–A 35 et le nœud autoroutier A 352–A 35.

Les aménagements fonciers sont un outil de développement durable des territoires sous maîtrise d'ouvrage du Département avec une gouvernance locale à travers les commissions communales d'aménagement foncier. Cette compétence propre du Département régit par le Code rural et de la pêche maritime a été confirmée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. A ce titre, le Département est compétent pour ce qui concerne les aménagements fonciers liés aux travaux routiers de l'Etat et de ses concessionnaires (Rocade Sud, Grand Contournement Ouest de STRASBOURG).

71 020 - Voirie communale

L'abrogation du dispositif d'aide dit « guide des aides » en juillet 2015 et la fin des contrats de territoire fixée au 31 décembre 2016 met de facto fin aux financements du Département destinés à aider les Communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour les travaux à effectuer sur la voirie communale et le long des routes départementales en traverse d'agglomération. En 2016, environ 4 835 000 €, dont 746 000 € au titre des dispositifs des amendes de police et des redevances des mines que le Département instruit pour le compte de l'Etat, ont été versées au bénéfice des Communes et intercommunalités.

Pour 2017, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'honorer les demandes de paiement pour les opérations en cours et pour lesquelles une première facture de travaux aura été réceptionnée avant le 31 décembre 2016.

La commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable aux dispositions figurant dans le présent rapport lors de sa séance du 10 novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des dynamiques territoriales, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 710 - Cofinancement des voiries nationale et communale.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY